Les mystères de l'incendie de Stocamine

Par Nicole GAUTHIER(https://www.liberation.fr/auteur/5078-nicolegauthier) — 28 septembre 2002 à 01:11

Suspicion sur le fonctionnement du centre de traitement de déchets de Wittelscheim.

Strasbourg

de notre correspondante

Les énormes sacs chargés de déchets ont été mis sous scellés. Aucun camion ne franchit plus la grille d'entrée de l'entreprise Stocamine pour y déposer son lot de sels de trempe cyanurés, de déchets d'arsenic, de terres polluées, de résidus souillés par des métaux lourds, de catalyseurs usés, de déchets de laboratoire. Depuis près de trois semaines, plus aucun de ces «déchets ultimes» (lire ci-dessous) n'est descendu à cinq cents mètres de profondeur, au-delà de la nappe phréatique et des dépôts argileux, afin d'y être enfoui dans d'anciennes galeries de potasse désaffectées.

Précaution. Le 10 septembre dernier, un incendie se déclarait au fond de la vieille mine de Wittelsheim (Haut-Rhin), où sont stockés 34 000 tonnes de déchets. Le feu a couvé onze jours avant d'être éteint. Si plusieurs mineurs descendus pour tenter d'éteindre l'incendie à ses débuts sont depuis victimes de rougeurs et de démangeaisons, il n'y a eu ni blessés ni malaises au sein de la population de Wittelsheim (10 000 habitants). Trois écoles limitrophes, fermées dans la journée par

mesure de précaution, ont rouvert moins de 48 heures plus tard. Les taux de dioxyde de soufre relevés dans l'air après l'accident sont restés en deçà des normes autorisées.

Mais si l'incendie n'a pas eu, pour l'heure, de conséquences graves, il a jeté le trouble sur les activités de l'entreprise et sa rapidité de réaction en cas de crise. Pouvoirs publics et riverains inquiets attendent une explication à l'accident. Et il n'y a plus grand monde à Wittelsheim pour souhaiter qu'un jour Stocamine reprenne ses activités. «On nous a toujours prétendu qu'il ne pouvait rien se passer», rappelle Denis Riesemann, le maire de Wittelsheim. Or, le 10 septembre, les dysfonctionnements se sont succédé. Le feu s'est déclaré au coeur de la nuit, et il a fallu trois heures pour en déterminer l'origine. Le maire n'a été prévenu par les dirigeants de Stocamine que six heures plus tard. Faute de dispositif d'alerte dans les galeries de stockage des déchets, ce sont les mineurs de fond de la mine Amélie, dernier puits de potasse encore en exploitation, qui, indisposés par les fumées et les odeurs voisines, ont fini par donner l'alarme. Et pas plus aujourd'hui qu'hier l'entreprise n'est capable de dire ce qui a brûlé, et pourquoi, alors que l'autorisation préfectorale d'exploitation, qui date de 1997, interdit expressément l'enfouissement des «produits volatils, produits inflammables, produits gazeux». La suspicion qui entoure l'entreprise est d'autant plus forte qu'en 2001 la Drire (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement), chargée du contrôle de cette installation «classée», avait découvert à plus de cinq cents mètres de fond du PCB (polychlorobiphé nyle), une substance strictement interdite.

Méfiance. Dans ces conditions, tout le monde ou presque se méfie de Stocamine. Les associations de protection de l'environnement, opposées depuis toujours à l'exploitation, ont reçu des renforts de poids parmi les élus et les riverains. Les mineurs de fond des MDPA (Mines de potasse d'Alsace), aujourd'hui en chômage technique, parlent de «confiance perdue» face à la direction d'une entreprise (1) qui leur avait toujours assuré qu'ils ne risquaient rien.

Car, depuis le début de l'exploitation, en février 1999, Stocamine n'a eu de cesse de vanter sa fiabilité: «Un service à l'environnement», «un site exceptionnellement sûr», proclament ses brochures publicitaires. Les experts expriment désormais des doutes sur la rigueur des procédures d'admission théoriquement drastique des déchets. Des prélèvements ont été effectués dans des big bags, dont certains provenaient de l'incendie d'un entrepôt de produits sanitaires ayant eu lieu en août. Tous les produits stockés étaient-ils autorisés ? Les procédures d'acceptation ont-elles été régulières? Tous les déchets ont-ils été soigneusement identifiés avant le stockage? «Les déchets conformes ne peuvent agir entre eux pour provoquer un incendie», assure Nicolas Imbert, chef de la division protection de l'environnement à la Drire. Les dirigeants de Stocamine affirment respecter les contrôles réglementaires, tout en admettant ne pas «inspecter les fûts et conteneurs un à un» compte tenu de la masse quotidienne de déchets à gérer.

Hypothèse. Une information judiciaire a été ouverte par le parquet de Mulhouse pour déterminer les éventuelles responsabilités pénales ; une enquête administrative est en cours. Mais une hypothèse est considérée par la Drire comme étant «très sérieuse» : celle d'un sinistre déclenché par la présence de déchets illicites au fond de la mine.

Jusqu'à présent, les principales craintes suscitées par Stocamine tenaient essentiellement aux risques de pollution de la nappe phréatique et aux éventuelles conséquences de secousses sismiques. Un incendie comme celui du 10 septembre était censé ne jamais arriver : «Nous avions envisagé le pire incendie qui puisse se produire, celui sur un engin de manutention», remarque Nicolas Imbert.

En attendant la réponse à toutes ces questions, Stocamine est à l'arrêt. La Drire veut croire que la méthode de stockage n'en est pas pour autant condamnée. Interrogé par les Dernières Nouvelles d'Alsace (2), Yves Godefroy, le président de Stocamine, est plus dubitatif : «Je ne sais pas.» Mais d'enfouissement des déchets, le maire de Wittelsheim et, derrière lui, l'essentiel de ses administrés ne veulent plus entendre parler.

- (1) L'Etat est actuellement actionnaire majoritaire via EMC (Entreprise minière et chimique) et sa filiale MDPA (Mines de potasse d'Alsace), auxquels s'ajoute un partenaire privé.
- (2) 18 septembre 2002.

Nicole GAUTHIER (https://www.liberation.fr/auteur/5078-nicole-gauthier)